



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 25

Question orale n° 251

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'inadaptation de la route nationale 25 au trafic routier qui s'y déploie et sur les nombreuses difficultés qui en résulte. Cet axe routier de 64 km, qui est de la compétence de l'État et qui relie Amiens à Arras, est structurant et vital pour de nombreux territoires de la Somme et du Pas-de-Calais. La RN 25 traverse neuf agglomérations et ce sont vingt-trois communes qui sont en contact direct avec cet axe routier. Le flux de circulation est dense puisque près de 10 000 voitures par jour traversent la ville de Doullens située entre Amiens et Arras. De plus de nombreux camions de transport routier empruntent cette voie. Au regard de l'absence de doubles voies et des nombreuses traversées de villages, cet axe est devenu particulièrement accidentogène et les nuisances engendrées pour les riverains sont nombreuses. L'autoroute A 24, envisagée par les pouvoirs publics, apparaissait comme une réponse adaptée aux problématiques engendrées par l'état de RN 25. Cependant, ce projet a été écarté par le schéma national des infrastructures de transports. Les aménagements inscrits au programme de la modernisation des itinéraires routiers tardent à être réalisés et se montrent insuffisants au regard des enjeux en termes de sécurité et de développement des territoires. Il souhaiterait donc connaître les actions envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation, et notamment qu'il lui donne son avis sur l'opportunité d'un nouveau projet autoroutier. Par ailleurs il lui demande de lui communiquer la nature des travaux d'aménagements qui vont être réalisés ainsi que leur calendrier.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 25

M. le président. La parole est à M. Alain Gest, pour exposer sa question, n° 251, relative l'aménagement de la RN 25.

M. Alain Gest. Monsieur le ministre chargé des transports, je souhaite appeler votre attention sur un axe routier que vous connaissez nécessairement en raison de votre proximité géographique, à savoir la route nationale 25 et sur son inadaptation. Le trafic routier qui s'y déploie présente de nombreuses difficultés. Cet axe routier de soixante-quatre kilomètres est de la compétence de l'État et relie Amiens à Arras. Il est structurant et vital pour de nombreux territoires de la Somme et du Pas-de-Calais : la RN 25 traverse neuf agglomérations et vingt-trois communes sont en contact direct avec elle. Le flux de circulation y est dense ; par exemple, près de 10 000 voitures par jour traversent la ville de Doullens, située pratiquement à égale distance d'Amiens et d'Arras. De plus, de nombreux camions de transport routier empruntent cette voie. Au regard de l'absence de doubles voies et des nombreuses traversées de villages, cet axe est devenu particulièrement dangereux et les nuisances pour les riverains sont nombreuses.

L'autoroute A 24 - initialement appelée A 1 *bis* -, envisagée il y a une vingtaine d'années par les pouvoirs publics, apparaissait comme une réponse adaptée aux problématiques engendrées par l'état de la RN 25. Cependant, ce projet a dans un premier temps été bloqué en raison de la position prise par la présidence de la région Nord-Pas-de-Calais, puis écarté par le Schéma national des infrastructures de transports au nom du

principe qu'il fallait limiter la création de nouvelles voies autoroutières.

Les aménagements inscrits au programme de la modernisation des itinéraires routiers tardent à être réalisés, et se montrent de toute façon insuffisants au regard des enjeux en termes de sécurité et de développement des territoires.

Je souhaite donc connaître, monsieur le ministre, les actions envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation, notamment connaître votre avis sur l'opportunité d'un nouveau projet autoroutier. Seul, de mon point de vue, un tel projet répondrait à la problématique du doublement de l'A 1. Je précise que je disais la même chose il y a deux voire dix ans. Par ailleurs, je vous demande de me communiquer la nature des travaux d'aménagement qui vont être réalisés ainsi que leur calendrier.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Cher député Alain Gest, vous avez rappelé tout l'intérêt que je porte à cet axe routier, mais j'ai de l'intérêt pour l'ensemble des infrastructures nationales. Je connais particulièrement bien la RN 25 qui relie Amiens à Arras via Doullens, permettant de joindre la capitale picarde à Lille.

Le projet d'autoroute A 24, vous l'avez évoqué, est d'autant plus historique qu'il n'est même plus aujourd'hui compris dans le schéma national des infrastructures de transport. Aucun élément nouveau n'est apparu qui pourrait le remettre sur le devant de la scène. Votre remarque sera certes prise en compte, mais vous connaissez ce à quoi nous devons faire face : les 245 milliards de travaux à réaliser qui nous ont été légués par le précédent gouvernement.

Je suis très sensible à l'importance de la desserte de la RN 25 pour le territoire. Je sais qu'il y a des nuisances et des portions accidentogènes dans certaines localités traversées. C'est dans ce contexte que le parti d'aménagement visé pour cet axe consiste dans un premier temps, de façon pragmatique, à maintenir la RN 25 à deux voies tout en améliorant le niveau de sécurité et les temps de parcours. Il s'agit notamment de procéder à la création de créniaux de dépassement, à l'aménagement de carrefours et de réduire les nuisances qu'elle occasionne par la réalisation de déviations d'agglomération. Les travaux et les actions correspondantes s'engagent progressivement. L'aménagement du créniau de dépassement au sud de La Vicogne devrait être engagé cette année, sous réserve toutefois d'un accord avec la commune puisqu'il y a un problème concernant la conception du carrefour d'entrée d'agglomération.

Au titre du PDMI en cours, les études préalables à la DUP du créniau de dépassement au sud de Beauval, dont le coût est estimé à 2 millions d'euros, sont en cours, et la première phase des travaux du diffuseur RN 25/RD 1, estimée à 1,3 million, est aujourd'hui finalisée. L'engagement de la seconde phase, qui permettra l'achèvement des travaux, est prévu dès l'été 2013 - puisque vous souhaitiez des dates, je vous les donne.

Entre Talmas et Beauval, une étude a été entreprise pour identifier des itinéraires de substitution, notamment pour les engins agricoles, ceux-ci posant problème puisque nous souhaitons éviter leur circulation sur la route nationale. J'ai rencontré le président du conseil général de la Somme il y a quelques jours pour évoquer avec lui l'ensemble de l'itinéraire puisqu'il faut regarder la globalité de la RN 25. Je rappelle d'ailleurs qu'un comité de pilotage a été créé en novembre 2011 à ce sujet, réunissant des représentants des EPCI, des régions, des conseils généraux et bien sûr de l'État. Une prochaine réunion aura lieu en avril, et c'est alors que nous pourrons poursuivre ces aménagements pour la sécurité et la mobilité.

M. le président. La parole est à M. Alain Gest.

M. Alain Gest. Monsieur le ministre, je comprends trop bien les problématiques financières : vous avez rappelé, elles se posent pour nombre de projets. Mais j'appelle votre attention sur le fait que si le projet autoroutier à l'origine s'appelait A 1 *bis*, c'est bien parce qu'il prévoyait un doublement de l'A 1, ce qui aurait été bien utile la semaine dernière face aux problèmes posés par la neige que nous avons eus : cela aurait peut-être évité aux personnes de passer trente-six heures dans leur voiture sur l'autoroute A 1 bloquée.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gest](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 251

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2681

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2013](#), page 3150

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 mars 2013](#)